

NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ORDRE DU JOUR

3°) Convention pour le suivi annuel de la Brèche, de l'Arre et de leurs affluents

Il s'agit de confier à l'atelier d'écologie urbaine les prestations et les études nécessaires à un diagnostic mécanique et hydraulique et le suivi annuel technique des rivières gérées par le Syndicat y compris les affluents rentrant dans son champ de compétence.

4°) Demande de subventions pour l'étude du Bassin Versant de la Brèche

Il convient de solliciter les organismes partenaires afin d'obtenir les subventions qui pourront financer une partie de l'étude.

5°) Demandes de subventions travaux 2009

Il convient de solliciter le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence Aisne Oise au titre des subventions à obtenir pour les travaux inscrits au budget primitif 2009.

6°) Lancement appel d'offres pour les études sur l'ensemble des bassins versants de la Brèche

Il s'agit de la consultation à lancer en application du Code des marchés et de choisir la mise en concurrence la mieux adaptée au montant envisagé pour les travaux.

7°) Demande de Déclaration d'Intérêt général auprès de la D.D.E.A.

Il convient de lancer la procédure de Déclaration d'Intérêt Général auprès de la D.D.E.A et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

8°) Augmentation des indemnités des élus

Le montant des indemnités auxquelles peuvent prétendre Monsieur le Président, Madame et Monsieur les vice-présidents sont aujourd'hui inférieurs au maximum autorisé. Au vu de l'investissement de chacun au sein du syndicat, il est proposé aux élus de porter au maximum les indemnités tel que prévu au budget primitif 2009, soit 1108.11 € pour le Président et 443.17 € pour les vices présidents.

9°) Questions diverses

Point sur le site Internet